



© NOE C. Photography



© NOE C. Photography



© LENIK Maxime



© NOE C. Photography



© NOE C. Photography



© NOE C. Photography

DESTINATION RENNES & LES PORTES DE BRETAGNE

APPEL A CANDIDATURES 2021
TOURISME & CREATION ARTISTIQUE CONTEMPORAINE

La création artistique contemporaine au service de la valorisation, de l'interprétation des patrimoines & du développement touristique de la Destination RENNES ET LES PORTES DE BRETAGNE



© MAISANR Ludovic



© NOE C. Photography



© LEGAL Yannick



© NOE C. Photography

CONTEXTE

La création artistique contemporaine est une thématique présente sur plusieurs sites touristiques de la Destination Rennes et les Portes de Bretagne. En effet, les visiteurs, qu'ils soient touristes ou habitants peuvent découvrir **des propositions variées, présentes en ville comme à la campagne**, dans des lieux dédiés, des lieux patrimoniaux, dans l'espace public, dans des parcs et des jardins...

En parallèle, la Destination Rennes et les Portes de Bretagne **se distingue par son patrimoine historique d'exception**, notamment médiéval mais aussi naturel : voies d'eaux, voies vertes, étangs, forêts... **Ce sont autant de lieux de découverte et de détente, qui ont besoin d'être révélés et réinventés** afin de s'adapter aux attentes des visiteurs, habitants ou touristes sans cesse à la recherche de nouveautés, d'expériences...

Dans cette logique, et **afin de faire de la thématique « tourisme et création artistique contemporaine » un véritable levier de développement touristique** pour les territoires, la Destination Rennes et les Portes de Bretagne souhaite **inciter les acteurs à développer de nouveaux projets** à travers le présent **appel à candidatures** s'articulant autour de deux orientations :

Orientation n°1 : Accueil d'une résidence artistique de production dans les champs des arts visuels dans le cadre du développement d'un site touristique existant/en devenir et de la valorisation et de l'interprétation de ses patrimoines (historiques et/ou naturels).

Orientation n°2 : Développement d'aménagements (logique de servicialisation) sur un site touristique existant/en devenir intégrant une dimension artistique forte.

OBJECTIFS

- **Révéler / réinventer / enrichir les sites touristiques** existants/en devenir et les richesses patrimoniales de la Destination RPB* par le prisme de la création artistique contemporaine, tout en se différenciant des territoires voisins.
- Mettre en scène les sites touristiques et continuer de rendre la création artistique **contemporaine accessible partout et pour tous**.
- **Interpréter / valoriser les patrimoines** (Historiques et naturels) de la Destination Rennes et les Portes de Bretagne.
- **Multiplier les entrées sur le territoire** en croisant la création artistique contemporaine avec les autres thématiques identitaires de la Destination
- **Soutenir les professionnels du secteur artistique**, du champ de l'architecture et du design et valoriser leur travail.
- **Sensibiliser les habitants** à la richesse de leur territoire en leur proposant de porter un nouveau regard sur les sites naturels et historiques qui les entourent.
- Générer des **retombées économiques sur le territoire**.

* **La Destination Rennes et les Portes de Bretagne** s'étend sur le périmètre de 4 Pays regroupant 10 EPCI :
- Pays de Rennes : Rennes Métropole, Pays de Châteaugiron Co, Val d'Ille-Aubigné et Liffré-Cormier Co.
- Pays de Fougères : Fougères Agglo et Couesnon Marches de Bretagne,
- Pays de Vitré : Vitré Co. et Roche aux Fées Co.
- Pays des Vallons de Vilaine : Bretagne Porte de Loire Co et Vallons de Haute Bretagne Co.

ORIENTATION N° 1

Tous types de **bénéficiaires publics comme privés** ayant un **projet de développement touristique** /de créer une nouvelle offre touristique par le **prisme de la création artistique contemporaine** et **dans une logique de retombées économiques**.

Afin de favoriser la réussite des projets et le rapprochement des mondes du tourisme et de la culture, il est souhaité que les structures candidates puissent **collaborer avec un opérateur culturel reconnu** dans le champ de la création artistique contemporaine et plus spécifiquement **des arts visuels**. Cet opérateur, expert de la thématique, sera l'interface entre le site touristique et le/les artistes. Il est préconisé de **privilégier des opérateurs culturels présents sur le territoire** de la Destination RENNES ET LES PORTES DE BRETAGNE notamment membres du réseau Art Contemporain en Bretagne.

En cas de collaboration directe avec un artiste, le porteur de projet devra veiller à ce que l'artiste retenu soit **un artiste professionnel ayant un numéro de SIRET et qu'il soit affilié à la Maison des Artistes et/ou AGESSA**.

Il est souhaité que les artistes pressentis soient **prioritairement des jeunes artistes** qui démarrent dans la vie professionnelle /diplômés d'une école d'art.

ORIENTATION N°2

Tous types de **bénéficiaires publics comme privés** ayant un **projet de développement touristique** et la volonté de réaliser en collaboration avec des designers/architectes/paysagistes, un ou plusieurs **aménagements pérennes de services de base à destination des visiteurs intégrant une dimension artistique forte** et dans une **logique de retombées économiques**.

1 - Un projet touristique situé sur un site touristique existant / en devenir (public/privé) de la Destination Rennes et les Portes de Bretagne

Les résidences artistiques de production sur les sites touristiques s'inscriront dans les thématiques identitaires et stratégiques de la Destination (patrimoine historique et plus spécifiquement le médiéval, le patrimoine naturel : voies d'eau, voies vertes, étangs, forêts...).

Ce croisement entre les thématiques contribuera à singulariser RENNES ET LES PORTES DE BRETAGNE des autres destinations touristiques bretonnes et plus largement des destinations qui font d'ores et déjà la part belle à la création artistique contemporaine.

Dans la mesure du possible, la résidence artistique de production devra avoir lieu sur le site ou à proximité. L'installation de la réalisation finale devra être implantée sur le site touristique.

2 - Réaliser des œuvres "in situ" au service de l'expérience touristique du site

Dans une logique de développement touristique et d'investissement, la/les œuvres réalisées à l'issue de la résidence devront jouer un rôle majeur dans l'expérience touristique du visiteur et dans la valorisation et l'interprétation du site touristique. Le projet devra être conçu en lien avec l'identité du site.

3 - Accueillir une résidence artistique de production (réalisation attendue) sur la période « touristique »

La résidence devra avoir lieu sur la période d'avril à septembre (la résidence pourra être fractionnable en plusieurs sessions de travail) sur le site du projet touristique et/ou à proximité.

La durée de la résidence devra être définie en fonction du projet, mais devra être suffisamment longue pour préserver une dynamique d'immersion.

Le degré de pérennité des œuvres devra être pris en compte dans le choix des matériaux. Une attention sera accordée à l'intégration des notions d'économie circulaire et de transition écologique, au regard des principes de la Breizh Cop.

4 - Contribuer au développement de l'économie touristique et soutenir son écosystème (socio-professionnels locaux)

Dans une logique de retombées économiques, d'intégration du tissu local et afin de maximiser l'expérience visiteur, le projet devra être pensé de manière à connecter les dynamiques économiques locales situées à proximité (restauration, hébergements...).

5 - Garantir une expérience touristique optimale

- Pendant la création : afin de créer des interactions entre l'artiste et le visiteur et/ou entre les visiteurs et l'oeuvre, il est attendu qu'en parallèle de la résidence artistique de production, un programme d'actions soit mis en place autour du projet : actions culturelles (spectacle vivant...) de médiation diversifiées : événements, visites ludiques, ateliers....

Ces dernières devront notamment, et dans la mesure du possible en fonction du projet, faciliter l'accès à la phase de création des œuvres, et donner à voir l'invisible : les coulisses du travail d'un artiste : de la création d'une œuvre à la phase d'installation.

- À l'issue de la résidence : une attention sera également accordée sur la capacité à continuer de rendre accessible/ visible, le processus de création de l'artiste une fois la résidence terminée, l'idée étant de valoriser le travail de l'artiste et sa réflexion. (médiation, développement d'outils d'interprétation...).

6 - Renforcer les interconnexions avec les partenaires

Les projets sur les sites touristiques de la DESTINATION RENNES ET LES PORTES DE BRETAGNE, devront favoriser le renvoi vers les autres sites touristiques de la Destination (effet réseau).

Ce programme d'actions devra permettre de soutenir le secteur culturel fortement impacté par la crise sanitaire.

1 - Un projet touristique situé sur un site touristique existant / en devenir (public/privé) de la Destination Rennes et les Portes de Bretagne

Le projet d'aménagement s'inscrira dans les thématiques identitaires et stratégiques de la Destination (patrimoine historique et plus spécifiquement le médiéval, le patrimoine naturel : voies d'eaux, voies vertes, étangs, forêts...)

Ce croisement entre les thématiques contribuera à singulariser RENNES ET LES PORTES DE BRETAGNE des autres destinations touristiques bretonnes et plus largement des destinations qui font d'ores et déjà la part belle à la création artistique contemporaine.

2 - Réaliser des aménagements "in situ" au service de l'expérience touristique du site

Dans une logique de développement touristique et d'investissement, les aménagements réalisés devront jouer un rôle majeur dans l'expérience touristique du visiteur et dans la valorisation et l'interprétation du site touristique. Les aménagements devront être conçus en lien avec l'identité du site.

3 - Contribuer au développement de l'économie touristique et soutenir son écosystème (socio-professionnels locaux)

Dans une logique de retombées économiques, d'intégration du tissu local et afin de maximiser l'expérience visiteur, le projet devra être implanté à proximité des dynamiques économiques locales (commerces, restauration, hébergements...).

4 - Garantir une expérience touristique optimale

En parallèle de la réalisation du projet et dans la mesure du possible en fonction de la nature de ce dernier, il est attendu la mise en place d'un programme d'actions culturelles, d'actions de médiation diversifiées autour du projet : événements, médiations, visites ludiques, ateliers, outils d'interprétation... afin de rendre accessible/visible le processus de création du projet et d'inviter le visiteur à mieux comprendre la réalisation finale.

5 - Renforcer les interconnexions avec les partenaires

Favoriser le renvoi vers les autres sites touristiques de la Destination (effet réseau).

Ce programme d'actions devra permettre de soutenir le secteur culturel fortement impacté par la crise sanitaire.

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

INGÉNIERIE

Les projets retenus, bénéficieront d'un **accompagnement du référent de la thématique création artistique contemporaine** de la Destination Rennes et les Portes de Bretagne en lien avec le **chargé de mission de développement touristique du territoire** et en lien avec le service tourisme de la Région Bretagne.

FINANCIER - TAUX ET MONTANT

Les projets retenus seront soutenus au titre du volet 3 Investissement du dispositif régional des Destinations Touristiques Bretonnes. Les projets seront soutenus dans la limite de l'enveloppe disponible. Le taux d'aide est de **50% maximum des dépenses éligibles** avec un montant **d'investissement minimum de 4 000€**.

IMPORTANT : dans une logique d'investissement, le **site touristique porteur du projet, s'engagera à acquérir l'œuvre finale réalisée** dans le cadre de la résidence artistique de production.

Les œuvres éphémères ne pourront donc pas être financées au titre du volet Investissement du dispositif régional des Destinations Touristiques.

Contact et informations :

Pauline Cornée, (Olivier PENCOLE jusqu'à fin juin) chargée de projet Tourisme au Pays de Rennes et pilote de la thématique tourisme et création artistique contemporaine à l'échelle de la Destination Rennes et les Portes de Bretagne
pcornee@paysderennes.fr - 07.57.00.32.40

CALENDRIER PREVISIONNEL

Dates limites de réception des candidatures : 9 avril et 9 juillet 2021.

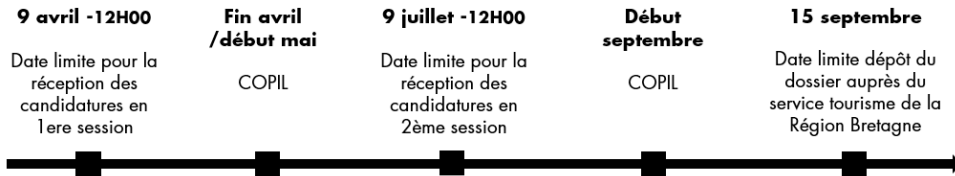
Renseigner le formulaire de réponse via ce lien : [Cliquez ici](#)

PROCESSUS DE CANDIDATURE :

1 - Remontée des projets auprès du référent en candidatant via le formulaire en ligne avant l'une des deux dates limites (avril ou juillet).

2 - Les projets pré-identifiés sont présentés et soumis à la validation du Comité de pilotage de la Destination Rennes et les Portes de Bretagne (composé des représentants élus des dix EPCI) lors de deux sessions : fin avril/ début mai ou début septembre.

3 - Les projets retenus par le COPIL déposent leur demande de subvention auprès du Service Tourisme de la Région Bretagne qui instruit les dossiers. Date limite de dépôt des demandes : 15 septembre 2021.



DESTINATION **RENNES & LES PORTES DE BRETAGNE**

Présentation du Projet TOURISME ET CRÉATION ARTISTIQUE CONTEMPORAINE

